



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

État-Major de la Sécurité Civile
Pôle Transverse d'Information Géographique et de Géomatique
DGSCGC/EMSC/TI2G/2022/N
Affaire suivie par :
Pierre NIOGRET
Tél. : 01 45 64 48 71
Mèl : pierre.niogret@interieur.gouv.fr

Paris, le 5 janvier 2023

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

à

Mesdames et Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité (métropole)

Destinataires en copie in fine

Objet : Mise en production d'une application SYNAPSE dédiée aux plans de gestion de trafic zonaux

La plateforme SYNAPSE distribue des applications géo-décisionnelles partagées et collaboratives au profit de la chaîne territoriale de planification et de gestion de crises (échelons départemental, zonal et national) et des acteurs interministériels (CO Ministériels), permettant d'offrir une vision globale des situations lors d'évènements sur le territoire national.

Cet outil, porté par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, maîtrisé en interne (infrastructures hébergées à la DNUM, maîtrise d'œuvre fonctionnelle assurée par le pôle TI2G), intègre des informations particulièrement utiles en gestion de crise.

La présente note a pour objet de préciser les nouvelles procédures de remontée et de partage d'informations liées à l'intégration, dans une nouvelle application SYNAPSE, des plans de gestion de trafic zonaux (PGT). En effet la mise à jour des données relatives au PGT par les zones de défense sera partagée vers les échelons départemental, zonal et national.

Le projet, initié au début de l'année 2022, a réuni l'ensemble des zones de défense au sein de groupes de travail dédiés, permettant d'aboutir à un cahier des charges précis sur les attendus fonctionnels et thématiques.

L'application résultante, désormais en production, permet la gestion des mesures suivantes :

- Voies de circulation (1 ou 2 sens) :
 - Fermeture de la circulation aux VL et/ou PL ;
 - Restriction de la circulation aux VL et/ou PL ;
 - Limitation de la vitesse de circulation aux VL et/ou PL ;
- Barrières de péage pleine voie : fermeture dans 1 ou 2 sens ;
- Point de retournement des véhicules (état d'activation) ;
- Point de déviation de la circulation des véhicules (état d'activation) ;
- Zones de stockage PL (par état d'activation, par capacité ou par taux de remplissage).

Je vous sollicite pour permettre l'usage de cet applicatif PGT dans SYNAPSE au sein de vos services, afin qu'ils puissent s'en saisir et ainsi participer *in fine* au partage transversal et vertical de ces informations auprès des autres services concernés de l'État.

Cette démarche permettra d'obtenir un système d'information commun et conformément à la circulaire du 10 décembre 2018, de recourir à SYNAPSE comme outil de synthèse et d'aide à la décision par les services de l'État, dans le cadre de la gestion d'évènement affectant le territoire national.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Préfet, directeur général de la Sécurité civile
et de la gestion des crises



Alain THIRION

Copie à :

Mesdames et Messieurs les préfets de département (métropole)
Monsieur le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Monsieur le chef du Centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique

Copie interne à :

Monsieur le chef du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC)